



CONSEIL DE REGULATION

AUTORITE DE REGULATION DE LA
COMMANDE PUBLIQUE :

Ouagadougou, le
08 JUN 2017

N°2017 28 /ARCOP/CR

*Le Président du Conseil
de régulation*

A

Tout Maire de Commune rurale

Objet : mise en œuvre des recommandations
de l'audit des marchés publics, gestions
2010, 2011 et 2012

L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) s'assure périodiquement du respect des textes et évalue la performance des acteurs de la commande publique, à travers sa mission d'audit et d'évaluation. A cet effet, une mission d'audit indépendante des marchés publics, gestions 2010, 2011 et 2012 a été réalisée en 2014. Celle-ci a constaté des faiblesses dans le dispositif de gestion des marchés publics et formulé des recommandations de mesures correctives.

L'une des recommandations est relative à la réalisation des forages. En effet, les auditeurs ont relevé lors de l'audit physique que les marchés de forage rencontrent d'énormes difficultés dues aux choix des sites. Ainsi, ils ont suggéré que les populations bénéficiaires soient impliquées dans la détermination du choix du site.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, je vous invite par la présente à prendre toutes les dispositions nécessaires.



Dramane MILLOHO

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé